



# Le Belvédère de Saint-Nicolas

Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60bis, rue Français - 54000 NANCY

Prieure.nancy@gmail.com

Tél. : 09 53 84 61 70

**Chapelle du Sacré-Cœur**

65, rue de Maréchal Oudinot  
54000 NANCY

**Chapelle de la Nativité de ND**

Domaine de Ladonchamps  
Rte de Thionville (D 953)  
57140 WOIPPY

**Chapelle de l'Annonciation**

22, avenue Irma Masson  
52300 Joinville

**Chapelle du Sacré-Cœur**

41, rue de la filature  
88460 CHENIMENIL

**N° 44 - Décembre 2014**

## Le mot du prieur



## La vertu de prudence

Les dictionnaires récents donne de la prudence une définition pour le moins troublante : « *Attitude d'esprit de celui qui, réfléchissant à la portée et aux conséquences de ses actes, prend ses dispositions pour éviter des erreurs ou fautes, des dangers possibles, s'abstient de tout ce qu'il croit pouvoir être source de dommage, ou pourrait être considéré par autrui comme non convenable ou désobligeant* ». Merveilleux ! Voilà la pusillanimité érigée en vertu, l'inaction en perfection. En fin de compte, plutôt que de se lever le matin, le plus prudent serait sans doute de rester couché...

Nous assistons à l'agonie de la prudence. Elle se meurt, tuée par les pusillanimes qui se justifient en faisant de leur crainte perpétuelle une vertu. Il y a des mots pour lesquels il vaut la peine de se battre, comme disait si bien Marcel de Corte dans son opuscule sur la prudence. La vraie prudence est à cent lieue de cette frilosité que l'on nous présente. Elle est une des quatre vertus cardinales qui sont la prudence, la justice, la force et la tempérance. L'habitude la fait citer en premier et elle tient en effet la première place.

Définissons-la : elle est la vertu qui incline notre intelligence à choisir en toutes circonstances les meilleurs moyens pour atteindre nos fins en les subordonnant à notre fin dernière.

La vertu de prudence regarde les moyens, non la fin. En effet, il ne lui appartient pas d'assigner à l'homme sa fin mais elle reçoit cette orientation de la syndérèse (connaissance innée des premiers principes moraux). Elle ne raisonne pas non plus sur les règles de moralité qu'elle suppose connues et voulues. Une telle démarche est l'objet de la morale en tant que science spéculative. Cette dernière éclaire la prudence et lui sert de guide, mais s'en distingue en ce qu'elle ne termine pas à l'acte concret. La prudence regarde les moyens concrets par lesquels atteindre le bien raisonnable. La vertu doit se tenir dans un juste milieu. Elle vise ce juste milieu de façon générale, mais il revient à la prudence de dicter l'action qui réalise concrètement ce juste milieu raisonnable.

On pourrait objecter alors que celui qui choisit les meilleurs moyens en vue d'une fin mauvaise est prudent. Il n'y a là qu'une ressemblance car cette prudence, appelée par saint Paul « prudence de la chair », met tout son art au service d'une mauvaise cause, et ce malgré la voix de sa conscience. Elle sera habile sans doute, mais pas vertueuse. De même celui qui ne répugne pas à utiliser des moyens abjects pour atteindre sa fin fait œuvre d'astuce mais non de prudence. Ce sont là des falsifications de la prudence vertueuse, non de la vraie prudence.

Parmi les quatre vertus cardinales, la prudence est nommée en premier, et elle occupe de fait le premier rang, et ce à deux titres. D'une part elle est supérieure en tant qu'elle perfectionne les deux facultés reines de notre être qui sont l'intelligence et la volonté. Elle a son siège dans la raison pratique et perfectionne tout à la fois l'intelligence qu'elle applique au concret, et la volonté qu'elle dirige dans le bien. D'autre part elle est première en tant qu'elle dirige les autres vertus. En effet, un homme bon et vertueux est un homme qui agit bien, c'est-à-dire conformément à la raison. **Ce bien raisonnable, la prudence le détermine, la justice le réalise, la force et la tempérance le conservent en en écartant les obstacles (St Thomas d'Aquin).** Ainsi l'agir vertueux fait

intervenir toutes les vertus morales, mais parmi toutes c'est la prudence qui a le rôle premier. Elle est maîtresse et guide des autres vertus. C'est pourquoi elle est nommée à bon droit Reine des vertus morales.

Après avoir vu ce qu'elle est, il importe de la voir à l'œuvre afin d'examiner les étapes par lesquelles elle passe. On peut distinguer trois actes dans l'exercice de la prudence : le conseil, le jugement et l'exécution.

Le premier acte est traditionnellement nommé conseil. Il délibère sur les divers moyens aptes à atteindre la fin fixée. Cette réflexion fait appel à l'expérience du passé, examine les circonstances présentes et prévoit les conséquences futures. Elle est encadrée par les règles morales qui lui assignent les limites de ses possibilités. Elle recourt également à l'expérience des autres auprès de qui elle sait prendre conseil. Tous ces éléments permettent à la prudence de déterminer *hic et nunc* le meilleur moyen concret pour obtenir la fin désirée.

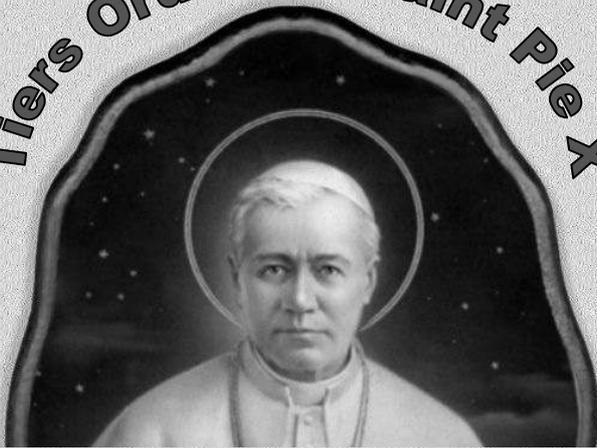
On peut manquer à la prudence en ce premier acte en agissant avec précipitation, irréflexion, imprévoyance. C'est là l'imprudence au sens le plus classique du terme, la précipitation brouillonne de celui qui passe sa vie à réparer ses propres gaffes.

On peut aussi pécher contre la délibération par opiniâtreté. Saint Thomas d'Aquin fait remarquer qu'une prudence éclairée suppose la docilité, laquelle nous dispose à recevoir les conseils d'autrui. Pris par nos passions, par exemple par un désir véhément, notre raison peut être obscurcie et notre prudence altérée. Une personne extérieure analysera la situation plus froidement car n'étant pas directement concernée, les passions n'ont guère de prises sur son jugement. C'est la force du conseil qui non seulement fait parler l'expérience d'autrui, mais en plus coupe court à l'influence néfaste des passions dérégulées. Lorsque l'on voit des gens se rendre sourd à tout conseil et précipiter leur course dans le chemin qu'ils veulent absolument suivre en dépit des avis contraires, on ne peut que conclure d'un mot : imprudence ! S'il s'agit d'une décision importante, les conséquences peuvent malheureusement être incalculables.

Après avoir délibéré, il importe de trancher. Le terme consacré pour ce deuxième acte est celui de « jugement » : l'intelligence décide du moyen à utiliser, le jugeant comme étant le mieux adapté. Il s'agit d'un jugement pratique et non spéculatif. Ce point est important : n'attendons pas du jugement prudentiel une certitude absolue semblable à celle que donnent les démonstrations mathématiques. L'infinie diversité des circonstances de la vie ne se laisse pas réduire en équation. Lorsque les circonstances ont été suffisamment examinées, il faut se décider en choisissant le moyen jugé le meilleur dans les circonstances données.

Contre ce deuxième acte aussi il est possible de pécher, et l'on nomme ce manquement l'irrésolution. A l'inverse de celui qui décide sans réfléchir et pêche par précipitation, l'irrésolu réfléchit trop, n'en finit pas de

**Tiers Ordre de Saint Pie X**



**Récollecion à l'Etoile du Matin**  
**Samedi 6 décembre 2014**

de 10h00 à 17h00

Réservée aux membres du Tiers-Ordre de la FSSPX - S'inscrire en utilisant les formulaires disponibles dans les chapelles

**Marché de Noël**

**Chapelle du Sacré-Coeur  
Nancy**



**Dimanche 7 décembre 2014**  
**après la Messe**

réfléchir, et en fin de compte ne décide jamais. Le temps qui passe finit par décider pour lui et il se contente, sa vie durant, de subir les évènements sans jamais les dominer. Semblable au mauvais ouvrier de l'évangile, il enfouit son talent pour ne pas risquer de se tromper en l'engageant.

Il ne faut pas croire que la prudence s'arrête à ce jugement. Une fois la réflexion menée à bien et la décision prise, il faut encore passer à l'acte. La prudence est une vertu morale, et donc agissante. Ce troisième acte de la prudence a reçu pour nom celui de « commandement ». Il met en œuvre nos facultés pour exécuter la décision arrêtée. C'est l'acte principal de la vertu de prudence. Conseil et jugement sont spéculatifs dans la mesure où ce sont des opérations de l'esprit. Le commandement seul les fait passer dans la pratique, les incarne en quelque sorte dans une réalisation concrète. Il est l'aboutissement de l'agir prudentiel, et conseil et jugement sont à son service.

Contre le troisième acte de la prudence il est également possible de pécher, et ce de deux façons : par négligence ou par inconstance.

La négligence est une absence de commandement. Le conseil a été pris, le jugement posé, mais l'acte demeure suspendu. Voilà hélas une forme très répandue d'imprudence : on sait ce qu'il faudrait faire, mais rien n'est fait et on laisse en pratique le cours des choses se dérouler et imposer sa loi. A la différence de l'irrésolu qui n'agit pas par crainte, le négligent, lui, n'agit pas par paresse, se donnant souvent bonne conscience en remettant ce qui avait été décidé à un éternel lendemain. Aristote le soulignait : « *S'il faut prendre son temps pour instituer un conseil et bien juger, il importe en revanche, une fois la décision prise, d'agir avec célérité* ».

L'inconstance est un retour sur la décision prise. Le conseil a été correctement mené, le jugement posé, mais au lieu d'exécuter on revient sur le conseil pour une nouvelle délibération : imprudence ! A vouloir trop bien faire, il arrive que l'on ne fasse rien. L'inconstance, comme l'irrésolution, est souvent le fruit d'un esprit timoré ou perfectionniste. Pour éviter ce travers, après avoir suffisamment délibéré et une fois la décision prise, il importe de ne pas revenir en arrière à moins qu'il n'y ait des éléments nouveaux.

Après avoir vu la prudence en elle-même et les différents actes par lesquels passe son exercice, il faut conclure en disant un mot sur la façon de l'acquiescer.

La prudence en effet n'est pas innée, elle se développe et grandit à la fois par apprentissage et par entraînement. Apprendre se fait d'une part par l'expérience et d'autre part en formant sa conscience car la prudence a besoin d'être guidée par les règles morales. Or autant les premiers principes moraux sont innés, autant les principes secondaires et les conclusions auxquelles ils aboutissent ne le sont pas et ne peuvent donc être connus qu'à travers un apprentissage suffisant. Enfin, après avoir éclairer l'intelligence, il faut aussi habituer la volonté à suivre le jugement de la raison, et non pas l'impulsion du moment ou l'inclination des sentiments.

Mais acquiescer la prudence ne suffit pas, il faut aussi la défendre de ses ennemis qui sont les passions déréglées. L'homme est enclin à agir par passion, à juger par passion. Il faut donc pour agir avec prudence, s'habituer à réfréner ces mêmes passions et à juger froidement des choses, se rappelant que conseil et jugement sont affaires de raison puisqu'ils sont spéculatifs. On retrouve ici la grande importance de savoir demander conseil : le conseiller étant étranger à l'affaire, sera beaucoup moins influencé par les passions.

A ces moyens humains il faut aussi joindre bien entendu le secours de la grâce. Notre fin ultime étant surnaturelle, les ressources de la nature ne suffisent pas pour l'atteindre. Cette grâce nous est donc absolument nécessaire et Dieu dans sa bonté ne saurait la refuser à qui la lui demande. De plus, face aux décisions importantes et délicates, le Saint-Esprit Lui-même se fait directement notre guide par son don de Conseil. Ainsi se vérifie le dicton *Aide-toi et le ciel t'aidera* : confronté à une décision difficile, il faut mettre en application notre prudence naturelle avec toutes ses ressources, et se confier dans le secours de Dieu qui ne nous manquera jamais.

Abbé Benoît Storez



## *Récollecion des Anciens Retraitants*

*dans le cadre des Exercices de Saint-Ignace*

**Samedi 13 décembre, de 14h30 à 18h00, chapelle du Sacré-Cœur, Nancy**

*Ouverte à tous ceux qui ont suivi les Exercices  
quelqu'en soit l'époque même lointaine*

On entend beaucoup parler actuellement en faveur de la crémation – ou incinération – du corps des défunts. Or l'Église a toujours été très fermement opposée à cette pratique. Pourquoi ? L'Église moderniste n'étant désormais plus aussi ferme, que faut-il en penser ?

### **Pensée de l'Église**

Pour nous, catholiques, le premier réflexe doit être de nous référer à l'enseignement et à la discipline de l'Église. Or elle s'est précisément et fermement prononcée sur ce sujet, ce qui prouve qu'elle y accorde une réelle importance. Léon XIII a porté une loi le 15 décembre 1886 : "Si quelqu'un a fait demande publique pour lui de la crémation et est mort sans rétracter cet acte coupable, il est défendu de lui accorder les funérailles et la sépulture ecclésiastiques." Le Code de Droit canonique de 1917 reprend cette loi et précise : "Si quelqu'un a prescrit que son corps soit livré à la crémation, il n'est pas permis d'exécuter sa volonté. Si elle est insérée dans un contrat, un testament ou un acte quelconque, elle doit être tenue pour non écrite." (canon 1203, 2)

La crémation est une action humaine, et comme toute action humaine, elle est gouvernée par des principes, elle suit des lois ; c'est une façon de traiter le terme de la vie humaine qui modèle les mœurs et les pensées. Il y a, en effet, un lien étroit entre le culte des morts, la manière d'ensevelir, les rites d'ensevelissement, et les pensées philosophiques et religieuses qui y président. Les hommes ne s'y sont pas trompés et l'histoire de ces rites, même chez les païens, est révélateur.

### **Histoire**

#### ***Antiquité grecque et romaine***

Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, on voit que les anciennes générations "ont envisagé la mort, non comme une dissolution de l'être, mais comme un simple changement de vie." (Fustel de Coulanges, *La Cité antique*) L'âme demeurait tout près des hommes, et continuait à vivre sous terre ; elle restait comme associée au corps. Les rites de sépulture qui ont perduré à travers les siècles, même quand les croyances se modifiaient, en sont le meilleur témoin.

On parlait au mort : "Porte-toi bien. Que la terre te soit légère." Puisque le défunt continuait de vivre, il fallait lui fournir ce qui était nécessaire à la vie : vêtements, vases, armes, nourriture et boisson. Non seulement le jour de l'enterrement, mais aussi à des jours déterminés de l'année, on lui portait de la nourriture. Un auteur latin, Lucien, explique : "un mort à qui l'on n'offre rien, est condamné à une faim perpétuelle". Cela s'observait encore chez les seuls païens, au début de l'ère chrétienne.

En outre, l'âme continuait de vivre, mais en un lieu fixe ; il fallait donc que le corps auquel elle restait attachée fût couvert de terre. L'âme qui n'avait pas de tombeau n'avait pas de demeure : elle était errante, malheureuse et souvent malfaisante. La privation de nourriture avait le même effet. Comme la nourriture, la sépulture était nécessaire à son bonheur. Pour la même raison aussi fallait-il bien accomplir tous les rites prescrits et prononcer des formules déterminées.

C'est pourquoi les Athéniens firent périr des généraux qui, après une victoire sur mer, avaient négligé de rapporter à terre les morts pour qu'on les enterrât.

La privation de sépulture et de cérémonies funèbres était un châtiment dont la loi frappait les grands coupables : on infligeait à l'âme un supplice presque éternel. C'est pourquoi Antigone, dans la pièce de Sophocle, préfère mourir que de laisser son frère sans sépulture car, dit-elle, la sépulture est une loi des dieux et nul humain n'a le droit de la transgresser.

Cependant, la pensée philosophique et religieuse évoluant, le lieu des morts devint une région souterraine, l'Hadès, où les âmes étaient toutes rassemblées, et où peines et récompenses étaient distribuées. On voit, d'après Homère, que l'existence après la mort était réduite à une image, une ombre impalpable, qui cependant était le portrait physique et moral du défunt.

Le rite de la crémation fut alors introduit pour hâter, pensait-on, le passage à cet état évanescent de l'âme totalement séparée du corps. *L'Illiade et l'Odyssée* en sont les témoins.

Rome subit la même évolution surtout à la fin de la République et sous l'Empire. Cependant, comme le remarque Fustel de Coulanges, les rites demeurèrent inchangés. (*La Cité antique*, p. 12)

Par ailleurs, les âmes des morts, qu'on appelait Mânes, reçurent un culte presque divin : "Rendez aux dieux-Mânes ce qui leur est dû, dit Cicéron ; ce sont des hommes qui ont quitté la vie ; tenez-les pour des êtres divins." (*De Leg.* II, 9) Ils avaient leur autel ; on les invoquait pour être secouru.

### **Autres religions**

On aura remarqué combien les antiques coutumes grecques et romaines sont comparables à celles, bien connues, des Egyptiens. Chez les Japonais, le shintoïsme avait les mêmes pratiques que les Romains, mais il accentuait la dépendance des vivants à l'égard des morts : quand un jeune homme allait étudier en Europe, il prenait congé de ses ancêtres en visitant leur tombeau. (*Christus*, p. 274) Les Hindous eurent primitivement la même pensée et les mêmes pratiques que les Grecs et les Romains. Ce culte des morts persista même sous la religion de Brahma, et le rédacteur des lois de Manou fut obligé d'en tenir compte, bien que les nouvelles croyances, en particulier la métempsycose, lui fussent contraires. Et Fustel de Coulanges de remarquer : "S'il faut beaucoup de temps pour que les croyances humaines se transforment, il en faut encore bien davantage pour que les pratiques extérieures et les lois se modifient." (*La Cité antique*, p. 17)

### **Les juifs et les chrétiens**

Les Sémites, les Hébreux et les chrétiens ont toujours usé de l'inhumation, cela tenait à leur foi en l'immortalité de l'âme et en la résurrection des corps. Et si la crémation fut quelquefois introduite, elle était liée à des pratiques idolâtriques : des parents faisaient brûler vifs leurs enfants en l'honneur des dieux (cf. le roi Achaz, II Rois 16, 3). Même dans les premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens ont toujours choisi l'inhumation, alors qu'en raison des persécutions elle présentait des difficultés et des dangers.

Ainsi à Rome, sous la basilique Saint-Pierre, se trouvent des mausolées païens : ces mausolées contenaient le plus souvent des urnes dans lesquelles étaient déposées les cendres des morts. Mais à côté, on trouve simultanément des tombeaux chrétiens dans lesquels les corps des chrétiens sont inhumés, et inhumés à proximité du corps de saint Pierre.



### **La Révolution et ses suites**

Il faut attendre la Révolution pour voir renaître l'incinération. Encore n'eut-elle pas grand succès. Elle ne commença à s'imposer et à se répandre que dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, sous l'action de la Franc-maçonnerie par le biais de Sociétés pour la propagation de la crémation. Et cela avec un esprit matérialiste, utilitaire. Lisez seulement : "Je n'ai rien trouvé de plus simple que de placer les corps dans une cornue à gaz et de les distiller jusqu'à réduction en cendres, et j'ai ajouté que le gaz provenant de cette distillation pouvait servir à l'éclairage..." (Lettre de M. X. Rulder au docteur Catte) ; "Vu le nombre de décès dans la ville de Londres, on pourrait y recueillir à la fin de chaque année, au moyen d'appareils crématoires, 200 000 livres d'ossements humains destinés à engraisser le sol." (H.

Thompson ; les deux citations sont extraites de l'article du DAFC sur la crémation.)

### **Des rites aux convictions**

Au-delà du caractère assez approximatif et fruste du culte des morts dans l'antiquité gréco-romaine, ces pratiques nous découvrent deux caractéristiques principales : la conviction de l'immortalité de l'âme, mais aussi la piété filiale et ce qui en découle.

### **L'immortalité de l'âme**

Notons qu'il ne s'agit pas des mystères de foi sur la nature de l'au-delà, mais de cette réalité naturelle que l'âme est un esprit qui ne peut mourir. A ce sujet, nous pouvons faire nôtre cette conclusion de Fustel de Coulanges : "C'est peut-être à la vue de la mort, que l'homme a eu pour la première fois l'idée du surnaturel et qu'il a voulu espérer au-delà de ce qu'il voyait. La mort fut le premier mystère. Elle éleva sa pensée du visible à l'invisible, du passage à l'éternel, de l'humain au divin." (*La Cité antique*, p.20) Certes, en soi, la mort du corps ne fait réfléchir que sur l'immortalité de l'âme, mais ce sont des mystères naturels dont Dieu se sert pour, avec sa grâce, commencer à faire entrer les hommes dans la considération non seulement de l'immortel, mais du surnaturel.

### **Des pratiques pleines de piété**

Comme le nom l'indique (culte vient du latin colere qui signifie "honorer" et qui donne cultum qui signifie "honneur") on rend honneur à ceux dont on tient la vie, à ceux envers qui on est redevable. On leur est reconnaissant, que ce soient les parents pour la vie et tous les bienfaits qu'on a reçus d'eux, les anciens pour leur sagesse, les grands hommes pour leurs bienfaits. C'est en ce sens que les héros et les grands hommes étaient mis au rang des dieux. Les Grecs et les Romains n'étaient pas inintelligents au point de considérer comme des dieux ceux qui avaient subi la mort, mais ils les mettaient au rang des dieux de qui tous les bienfaits viennent aux hommes. Or cet-

te piété a deux conséquences. D'une part, puisque l'âme du défunt n'a pas disparu, on lui demeure lié et, donc, on doit l'aider autant que l'on peut. D'autre part, le culte des morts est important pour les vivants eux-mêmes. En effet, si celui qui reçoit l'honneur en tire quelque chose de son vivant, il n'en retire rien après sa mort. Mais les vivants, eux, en retirent quelque chose : la conviction de ce qu'il a reçu, c'est-à-dire une certaine humilité.

#### ***Temples du Saint-Esprit***

Chez les chrétiens s'ajoute une troisième réalité, à savoir que le corps du chrétien défunt a été le temple du Saint-Esprit. De même qu'à la messe l'encensement qui n'est dû qu'à Dieu s'étend cependant aux fidèles car ils sont les temples du Saint-Esprit, de même que les corps des saints et particulièrement des martyrs sont vénérés à cause de ce que le Saint-Esprit a réalisé en eux, ainsi les corps de tous les chrétiens. Il y a donc un lien étroit entre la pratique et les croyances, entre la manière d'ensevelir les morts, et la pensée qui y préside, entre le visible et l'invisible.

#### ***Des impies matérialistes et orgueilleux***

Si les croyances et philosophies se modifient plus vite que les pratiques extérieures et les rites, on ne peut nier que la modification des rites extérieurs influera peu à peu sur la pensée de ceux qui les pratiquent. Les propagateurs de l'incinération au XIX<sup>ème</sup> siècle l'ont bien vu. Mgr Chollet (cité par l'article du DAFC), archevêque de Cambrai, reproduisait une circulaire des francs-maçons : "L'Eglise romaine nous a porté un défi en condamnant la crémation (...) Les francs-maçons devraient employer tous les moyens pour répandre l'usage de la crémation. L'Eglise en défendant de brûler les corps, affirme ses droits sur les vivants et sur les morts, sur les consciences et sur les corps, et cherche à conserver dans le vulgaire les vieilles croyances, aujourd'hui dissipées à la lumière de la science, touchant à l'âme spirituelle et la vie future."

#### ***Tout un état d'esprit***

C'est à la lumière du paragraphe précédent qu'il faut lire et comprendre les arguments qui vont suivre.

#### ***Vers une vie renouvelée***

Les rites funéraires païens antiques que nous avons évoqués, ou les cérémonies catholiques d'inhumation nous montrent que la mort n'est pas une destruction définitive et absolue. D'ailleurs "cimetière" vient du grec et signifie "dortoir". Dans le cimetière, les âmes reposent, dans un sommeil particulier certes, mais en attente de quelque chose ou d'un réveil pour une autre vie. L'incinération supprime le symbolisme des rites et du cimetière, et la vérité qu'il porte avec eux. Le corps inhumé, en effet, est comme le grain du froment tombé en terre et qui se décompose : de là, par la mystérieuse action de la toute-puissance divine, jaillira la vie. Mais le corps brûlé est comme le grain qui est cuit ou brûlé : jamais il ne donnera naissance à une nouvelle vie. Il est brûlé, il n'y a plus rien à espérer. Un corps réduit en cendres n'attend plus rien : la destruction paraît définitive. Passer du symbolisme si expressif des cérémonies catholiques au symbolisme négateur de l'incinération, n'est pas anodin. Pendant des siècles ces cérémonies ont modelé la pensée humaine sur l'au-delà. On ne les supprime pas sans conséquences. Le passage d'un symbolisme à l'autre modifie la pensée et l'oriente vers la négation de toute vie après la mort.

L'homme n'est qu'un peu de matière, un morceau parmi d'autres... C'est pourquoi, à juste titre, on parle de "jardin du souvenir", souvenir d'une chose à jamais passée, qui ne reviendra plus : elle ne conserve l'existence que dans le "cœur des vivants", et non dans une vie réelle après la mort.

#### ***Ensevelis avec Jésus***

Saint Paul nous enseigne, et l'Eglise nous le rappelle en la nuit de Pâques : avec Jésus nous sommes ensevelis dans la mort et avec lui nous ressuscitons. C'est la signification du baptême qui, en tant que sacrement, est un signe. Si le symbole se perd, le sacrement perdra aussi petit à petit sa valeur.

#### ***Le respect***

Les rites païens antiques et plus encore les cérémonies catholiques démontrent un grand respect envers le corps du défunt. Ce respect lié à l'inhumation se poursuit par la tombe ornée auprès de laquelle on reviendra prier. Ce respect à travers le corps se porte au défunt lui-même. Il se voit sous deux aspects : l'inhumation est une destruction cachée ; tout se passe sous terre ; on pose un voile sur la misère de la pourriture et du retour à la poussière ; elle est d'autre part progressive, suivant les lois de la nature qui viennent de Dieu et sont bonnes en elles-mêmes. La crémation au contraire est visible, on peut y assister, et en voir le résultat dans les cendres, que l'on vous remet : la vérité de la destruction est cruellement mise sous les yeux ; de plus elle est brutale : c'est presque une violence que le feu fait au corps et, à travers le corps, une violence faite à l'époux, à l'épouse, au père, au fils, à l'ami.

#### ***Accepter le châtement***

On sait, par la foi catholique, que la mort est un châtement



infligé par Dieu en raison du péché : “Tu es poussière et tu retourneras en poussière”. Dieu avait dit à Adam et Eve que, s'ils désobéissaient, ils seraient punis de mort. L'homme doit humblement reconnaître que Dieu est le maître de toutes choses, et se soumettre à cette sentence : Dieu dans sa sagesse impose ce châtement ; l'homme dans l'humilité et la confiance doit se laisser imposer ce retour à la poussière. Par l'inhumation, cette sentence s'accomplit comme Dieu la veut : l'homme subit dans son corps le retour à la poussière. Parfois, Dieu, pour honorer ses saints, les délivre de cette misère : leur corps demeure intact. Dans la crémation, au contraire, le défunt ordonne que son corps devienne non poussière mais cendre. C'est lui-même qui s'impose cette destruction, ce n'est pas Dieu. Il ne subit pas, il commande. Qu'on le veuille ou non, la manière de procéder conduit à penser que l'homme ne subit pas la sentence de Dieu : il échappe à l'autorité de Dieu et au devoir de se soumettre à lui.

### **Humilité ou orgueil ridicule**

Comme l'écrivait le franc-maçon cité plus haut, “l'Eglise en défendant de brûler les corps, affirme ses droits sur les vivants et sur les morts.” Mais l'homme d'aujourd'hui veut être le maître absolu. Il se donne le droit de supprimer la vie à peine commencée et d'interrompre quand il veut la vie qui finit. De même veut-il aussi le pouvoir de détruire son corps à sa façon. L'homme veut être maître de lui-même non seulement jusqu'à la mort, mais même au-delà de la mort. Or, n'ayant pas le pouvoir de rendre la vie, ni même de s'opposer à la destruction, il ne lui reste plus, pour marquer son prétendu pouvoir, qu'à aller plus loin dans la destruction.

### **De qui sont-ils complices ?**

Malheureusement, en 1963, les autorités romaines ont permis la crémation sans vraiment l'approuver (toujours cette ambiguïté dans les documents depuis le concile Vatican II). Les associations crématisistes ne manquent pas à le faire savoir. Cela a été inséré dans le nouveau code de droit canonique de 1983. Rome y met quelques réserves : la crémation “doit ne pas être désirée comme négation des dogmes chrétiens dans un esprit sectaire, par haine de la religion catholique ou de l'Eglise”. On ouvre la porte et on prétend la refermer. Où est la fausseté d'un tel raisonnement ? Voilà : par cette réserve les modernistes laissent croire que le seul problème de la crémation est la négation des dogmes chrétiens (dogmes de la vie éternelle et de la résurrection des corps), alors que nous avons vu qu'il s'agit de bien plus que cela. C'est toute une richesse de convictions et de pratiques chrétiennes que l'Eglise abandonne ainsi, alors que c'est elle qui jusqu'à maintenant y avait veillé avec le soin le plus jaloux. Les francs-maçons ne demandent rien d'autre, du moins pour l'instant.

Mais, insistera-t-on, la crémation est en soi neutre. Eh non ! Rien n'est neutre dans la vie, rien n'existe en soi, ne serait-ce qu'à cause des raisons pour lesquelles nous posons nos actes. L'acte sans le mobile n'existe pas. Or, accepter la crémation, c'est abandonner l'inhumation. Quel motif, oui, quel motif peut en justifier l'abandon de principe ?

On entend dire qu'en cas de nécessité elle serait légitime. Effectivement, il faut bien concéder que l'inhumation est de ces pratiques qui supportent des exceptions, contrairement à l'adultère ou à l'avortement. Mais qui ne voit tout d'abord que les exceptions sont par nature exceptionnelles et ne dérogent au cours ordinaire fixé par la sagesse de Dieu que pour des motifs particuliers et rares qui doivent répondre eux aussi à la sagesse supérieure de Dieu ? Qu'on ne nous parle par conséquent pas du motif que serait l'épidémie puisque dans un tel cas l'usage de la chaux vive a toujours été connu et est bien préférable. Qu'on ne nous parle pas du manque de place, car c'est aux vivants précisément de faire la place qui convient au culte des morts, comme on fait la place nécessaire aux temples ... ou aux loisirs.

### **Conclusion**

En une phrase un écrivain a résumé le principe qui nous guide : “A force de ne pas vivre comme l'on pense, on finira par penser comme l'on vit”.

A force de ne pas prier selon sa croyance, on finira par croire comme l'on prie. A force de ne pas ensevelir les morts comme l'on croit, on finira par penser comme on ensevelit les morts.



Or la crémation porte avec elle, en raison de son symbolisme, une autre manière de penser : l'homme maître de lui-même jusqu'après la mort ; l'homme sans âme immortelle, ni espoir d'une autre vie après la mort ; l'homme réduit à la matière et qui, après la mort, n'a plus qu'à retourner au “grand tout”, la terre-mère, et à “se fondre en elle” comme l'énonce le document édité par la Fédération française de Crémation à Paris.

**Abbé Olivier Parent du Châtelet**, tiré du *Combat de la foi*, N° 139

**EPHEMERIDES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014**

		<b>NANCY</b>	<b>METZ</b>	<b>JOINVILLE</b>	<b>EPINAL</b>
Lun. 1	De la férie	18h30 Messe			
Mar. 2	Sainte Bibiane	18h30 Messe			
Mer. 3	Saint François Xavier	18h30 Messe	18h30 Messe		
Jeu. 4	Saint Pierre Chrysologue	11h00 Messe 18h30 Messe			
Ven. 5	De la férie <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	18h30 Messe			
Sam. 6	Saint Nicolas <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h30 Heure sainte 18h30 Messe	17h30 Heure sainte 18h30 Messe	18h30 Messe	
<b>Dim. 7</b>	<b>2<sup>ème</sup> Dimanche de l'Avent</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 8	<b>L'Immaculée Conception</b>	18h30 Messe			
Mar. 9	De la férie	18h30 Messe			
Mer. 10	De la férie	18h30 Messe			
Jeu. 11	Saint Damase 1 <sup>er</sup>	11h00 Messe 18h30 Messe			
Ven. 12	De la férie	18h30 Messe			
Sam. 13	Sainte Lucie	18h30 Messe	18h30 Messe		
<b>Dim. 14</b>	<b>3<sup>ème</sup> Dimanche de l'Avent</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 15	De la férie	18h30 Messe			
Mar. 16	Saint Eusèbe	18h30 Messe			
Mer. 17	Quatre-temps	18h30 Messe	18h30 Messe		
Jeu. 18	De la férie	11h00 Messe 18h30 Messe			
Ven. 19	Quatre-temps	18h30 Messe			
Sam. 20	Quatre-temps	18h30 Messe	18h30 Messe		11h00 Messe
<b>Dim. 21</b>	<b>4<sup>ème</sup> Dimanche de l'Avent</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 22	De la férie	18h30 Messe			
Mar. 23	De la férie	18h30 Messe			
Mer. 24	Vigile de Noël	11h00 Messe			
Jeu. 25	<b>Noël</b>	00h00 Messe chantée 10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	00h00 Messe chantée 9h00 Messe basse 10h30 Messe chantée	00h00 Messe chantée 9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	<b>10h00 Confessions 10h30 Messe chantée</b>
Ven. 26	Saint Etienne	18h30 Messe			
Sam. 27	Saint Jean, l'évangéliste	18h30 Messe			
<b>Dim. 28</b>	<b>Dimanche dans l'octave de Noël</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 29	Dans l'octave de Noël	18h30 Messe			
Mar. 30	Dans l'octave de Noël	18h30 Messe			
Mer. 31	Dans l'octave de Noël	18h30 Messe			